

Développement durable et triathlon

L'athlète prendra toutes les dispositions pour **ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue.**

Tout abandon de matériel (bidon, tenue, lunettes...) de déchets et emballages divers hors des zones de propreté est interdit et **sera sanctionné.**

Biensûr un avertissement verbal sera donné sans sanction si la faute va être commise!!

- **Par un carton jaune stop un go** s'il peut réparer sa faute.
- **Par un carton rouge** s'il refuse ou ne peut réparer sa faute.

ZONE DE PROPRETE

- L'organisateur mettra à disposition des concurrents des **zones identifiées sur lesquelles les concurrents pourront abandonner leur matériel, déchets et emballages divers.**
- Elles devraient être **identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté »** et placée à proximité de chaque zone de ravitaillement.